

INFORET

-- Actualités --

Actualités

Communiqué de presse du WWF

**4 ANS APRES LA
TEMPETE : la
biodiversité forestière
oubliée ...**

woodman
jeudi 18 décembre 2003

Il y a 4 ans, les 26-28 décembre 1999, 500 000 hectares des forêts françaises étaient touchés par deux tempêtes, détruisant environ 150 millions de m³ de bois. Le monde forestier s'est interrogé alors sur sa gestion forestière et a redoublé de bonnes intentions. Le WWF mettait en garde les forestiers sur le fait que « des impacts négatifs écologiques plus forts que la tempête sont à craindre si la restauration n'est pas écologiquement réussie ». L'ONF déclarait : « la biodiversité est désormais au cœur de nos méthodes d'exploitation de la forêt » [1]. Malgré des progrès évidents, comme le guide technique de l'ONF pour une reconstitution des forêts de l'ONF, paru en 2001, cette déclaration reste souvent un vœu pieu, bien en retrait des enjeux pour la biodiversité sur le terrain.

Où sont passées les belles promesses ... Dans de nombreuses forêts, l'exploitation n'a pas encore eu lieu, et dans d'autres des plantations artificielles subventionnées ont déjà été réalisées, dont certaines d'ailleurs n'ont pas résisté à leur première canicule. En 2002, le WWF réalise une analyse [2] sur la déclinaison de la circulaire nationale de reconstitution après tempête, dans les 19 régions concernées. L'association remarque que la plupart des régions n'incitent pas à la régénération naturelle, en particulier l'Aquitaine et la Basse Normandie, qui proposent au contraire plus du double de subventions à la plantation, incitant de fait les propriétaires à une « artificialisation » accrue du milieu. Seulement 11 des 19 régions concernées permettent de faire des diagnostics préalables pour la prise en compte de l'environnement. Par exemple, la Lorraine demande officiellement d'en faire un, mais n'accorde pas de subvention pour le réaliser !

Que se passe-t-il sur le terrain ... Un exemple des conséquences désastreuses de certaines activités humaines post tempête est la menace qui pèse de plus en plus lourdement sur le Grand Tétrás dans les Vosges (espèce de coq des bruyères emblématique du massif et ne vivant que dans des forêts mélangées et irrégulières). Or la tempête de 1999 a été jugée au départ comme une « chance pour le coq » car l'ouverture des peuplements lui est favorable. Malheureusement, des exploitations quasi systématiques ont été réalisées par l'ONF dans les deux années qui ont suivi la tempête, parfois sans rentabilité, et parfois même dans des espaces protégés, au mépris de sa propre directive pour la gestion des forêts à Grand Tétrás. **Conséquences : les effectifs de Grand Tétrás depuis 1999 ont diminué de 50%. A ce rythme, cette espèce hautement menacée aura disparu des Vosges d'ici 5 ans.**

Actif depuis 4 ans avec des propositions scientifiques, la réalisation d'une charte partenariale sur la reconstitution écologique après tempête dès 2000 et le développement de 2 sites pilotes, dans le Morvan et en Aquitaine, **le WWF-France demande aujourd'hui :**

- ▶ un bilan de l'utilisation des aides et de leurs impacts environnementaux 4 ans après les tempêtes ;
- ▶ concernant les Vosges, la constitution d'un moratoire de toutes les coupes en forêts gérées par l'ONF en zone à Tétrás, la mobilisation de tous les acteurs du massif (élus, administrations) et la mise en œuvre de la stratégie nationale de restauration du Grand Tétrás, politique préparée depuis 1995 mais jamais mise en œuvre sur le terrain.

Il est donc temps aujourd'hui de concrétiser les bonnes intentions et d'envisager sérieusement l'intégration de la biodiversité dans la reconstitution des forêts. Il en va de la vie de nombreuses espèces et de la richesse de nos sous bois !

4 ANS APRES LA TEMPETE : la biodiversité forestière oubliée ...

Post-scriptum : **Contact presse** Eléonore Petitet, attachée de presse du WWF-France, epetit@wwf.fr **Documents WWF à votre disposition : 2 rapports, la charte partenariale et l'étude réalisée en 2002**

[1] Citation de M. Trouvilliers dans Libération du mardi 1er février 2000

[2] Rapport WWF : « Audit national sur les incitation financières publiques pour la reconstitution des forêts après tempêtes ». **Cette étude, réalisée en mars 2002, est à votre disposition au service presse.**